

## De quoi s'agit-il ?

D'une façon générale, les relations sociales incluent toutes formes d'échanges d'informations (négociation, consultation etc...) entre des représentants d'employeurs et de salariés (et également au sein de chaque catégorie) sur des questions d'intérêts communs liées à la politique économique et sociale de l'entreprise.

Le dispositif d'ARESo permet d'agir en médiation dans une entreprise dans un contexte de dialogue social rompu du fait de l'existence de tensions relationnelles.



## Pour quoi faire ?

Aider les acteurs de l'entreprise à améliorer la qualité de leurs relations sociales en créant les conditions d'un dialogue social constructif entre direction, encadrement, employés et représentants du personnel.

ARESo : Permettre, par un processus éprouvé, le « déblocage » d'une situation d'impasse relationnelle en aidant les acteurs de l'entreprise à restaurer leur capacité à se parler du travail, et à se considérer comme des interlocuteurs crédibles et légitimes pour régler les difficultés de toutes natures auxquels ils sont confrontés.



## Comment ?

L'Aract propose une intervention spécifique pour les entreprises confrontées à des relations de travail dégradées et à des difficultés relationnelles ne permettant plus l'écoute, le dialogue ou le traitement serein des problèmes.

Intervention : Sa vocation est d'aider les dirigeants, les représentants du personnel et les salariés à rétablir un climat de confiance et à sortir de l'impasse.

Formation : En vue d'optimiser le dialogue social lors de la création des instances ou dans la perspective de négociation à venir, l'Aract propose une offre de formations.

## Pour qui ?

- TPE/PME, privé/public, tous secteurs d'activité, en intra ou interentreprises, demande concertée si intra entreprise
- Partenaires sociaux
- Acteurs socioéconomiques du territoire
- Organismes de formation et universités

## Quelles Conditions de mise en œuvre ?

Considérer les conditions de travail comme un levier de performance pour l'entreprise  
Aborder le travail de manière globale, en prenant en compte : les conditions de réalisation du travail, les systèmes de gestion, les relations sociales et professionnelles, en lien avec la stratégie d'entreprise

## Durée

De 1 à 6 jours

## Tarif

Participation en fonction de la taille de l'entreprise. Pour les TPE, prise en charge par les financeurs publics.